

70 ans de Santé au Travail

Le service de Santé en Milieu de Travail Interentreprises du Tarn-et-Garonne, le « SMTI 82 », est officiellement créé le 5 novembre 1948, à l'initiative de l'Union des syndicats patronaux du Tarn-et-Garonne, et conformément à la volonté du législateur.

Les années 1990 et 2000 marquent un tournant important de son métier en l'axant sur la prévention des risques professionnels. Une mutation renforcée par les directives Européennes et le plan santé travail de la dernière décennie.

Les missions du SMTI 82 :

- ▶ **Conduire des actions de santé au travail**, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel,
- ▶ Conseiller les employeurs, les salariés, les représentants du personnel, dans le domaine de la santé au travail,
- ▶ **Assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs**,
- ▶ Participer au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles, ainsi qu'à la **veille sanitaire**.

Ces missions sont assurées par les **équipes pluridisciplinaires** du SMTI 82, animées et coordonnées par les médecins du travail.

Ces nouvelles mesures incitent également à une plus grande articulation de la santé au travail avec deux autres disciplines que sont la santé publique et la santé environnementale.

Une organisation de proximité,

Le SMTI 82 réunit plus de 4 300 entreprises du Tarn-et-Garonne et assure la surveillance de quelques 39 000 salariés, avec :

- ▶ 1 centre principal, 2 centres annexes fixes,
- ▶ 1 unité mobile pour assurer le suivi de vos salariés dans tout le département du Tarn-et-Garonne.

Vos perspectives en matière de prévention en Santé au Travail

Vous êtes intéressés par :

- Des conseils en matière de prévention
- Un accompagnement à la mise en oeuvre de votre démarche de prévention en Santé au Travail
- Une **sensibilisation collective de vos salariés**, ou une réunion d'information pour vos instances représentatives du personnel
- Autre (préciser)

N'hésitez pas à nous contacter !

- ▶ Par Mail : info@smti82.fr
- ▶ Par courrier : **SMTI 82**
80 avenue Gambetta
82000 Montauban
- ▶ Par téléphone : 05.63.21.44.00

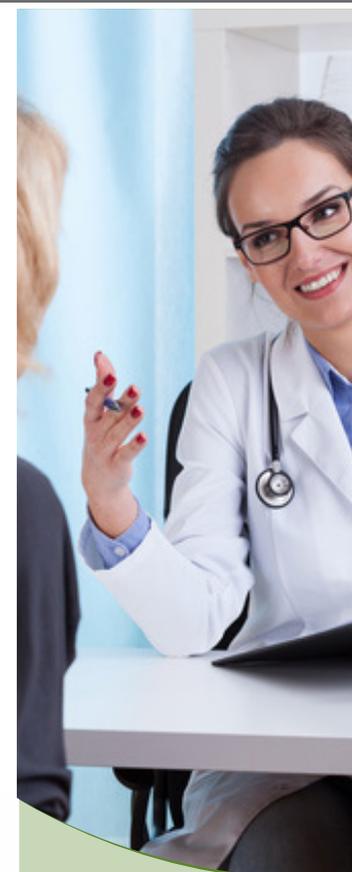


service de santé en milieu
de travail interentreprises
de Tarn-et-Garonne

smti

Le SMTI 82,
Partenaire de choix de la Prévention
et de la Santé au Travail

La santé au
travail au coeur
de l'entreprise



UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE AU SERVICE DES EMPLOYEURS ET DES SALARIÉS

Les actions en milieu de travail, s'effectuent dans les entreprises en présence du médecin du travail et/ou des intervenants en prévention des risques professionnels, pour **conseiller** le chef d'entreprise ou son représentant, les salariés, les délégués du personnel :

- ▶ Aménagement du poste,
- ▶ Conseils (réglementation, risque chimique, TMS, ...),
- ▶ Accompagnement au document unique et réalisation de la fiche d'entreprise,
- ▶ Projet collectif par branche professionnelle,
- ▶ Métrologies (bruit, éclairage, vibrations...),
- ▶ Interventions en ergonomie, sur le risque chimique, sur les RPS, ...
- ▶ Documentation pour les salariés/employeurs, projet de conception,
- ▶ Participation CHSCT, aide enquête AT, médiation collective.



Au SMTI 82, nos équipes pluridisciplinaires sont composées d'experts techniques, animées et coordonnées par des **Médecins du Travail**,

- ▶ Infirmiers(ères) en santé au travail (IDEST),
- ▶ Toxicologue,
- ▶ Ergonomes,
- ▶ Ergonome chargée des risques socio-organisationnels,
- ▶ Technicienne en hygiène et sécurité,
- ▶ Assistantes en santé au travail.

Vous informer et vous sensibiliser ...

Les réunions d'information :

- ▶ Thème : « Santé au Travail et performance de l'entreprise ». Réunion élaborée pour vous employeurs, dirigeants, responsables ...
- ▶ Réunions sur différents plans d'actions de prévention, pour vous, employeurs et salariés, en partenariat avec l'AGEFIPH, l'ARACT, la CARSAT, la DIRECCTE ...

Les ateliers de sensibilisation, sur des thèmes directement liés à la prévention des risques professionnels :

- ▶ Le bruit,
- ▶ Le travail sur écran,
- ▶ Les TMS,
- ▶ Le risque routier,
- ▶ L'aide au Document Unique,
- ▶ Les équipements de protection individuelle,
- ▶ Le risque chimique (les bases)/étiquetage/FDS,
- ▶ La Qualité de Vie au Travail (QVT),
- ▶ Horaires atypiques et alimentation.



L'information, au centre de la prévention pour conseiller employeurs et salariés :

- ▶ Dépliants d'information par métier et risque professionnel,
- ▶ Fiches de prévention et fiche pratique,
- ▶ Campagnes d'information par secteur d'activité.



Le suivi individuel de vos salariés ...

Le suivi de vos salariés est assuré par le médecin du travail et l'infirmier(ère) en santé au travail (IDEST), sous l'autorité du médecin, dans le respect du secret médical.

▶ **Les visites d'information et de prévention (SIS)**, pour les salariés hors risques particuliers, sont assurées par l'infirmier(ère).

▶ **Les examens médicaux d'aptitude à l'embauche (SIR)**, pour les salariés à risques particuliers, assurés exclusivement par le médecin du travail ainsi que :

▶ **Les visites de reprise du travail**, après un congé maternité, une absence pour maladie professionnelle, un arrêt de plus de 30 jours pour accident de travail, maladie ou accident non professionnel.

▶ **Les visites de pré-reprise**, pour les arrêts maladies supérieurs à 3 mois afin de favoriser le retour et le maintien dans l'emploi.

▶ **Les visites à la demande**, à l'initiative du salarié, de l'employeur ou du médecin du travail.



Les orientations spécifiques, vers des experts de santé, en complément du suivi médical.

- ▶ Pour les travailleurs handicapés,
- ▶ Pour les salariés en difficulté psychologique.